

L'an deux mille vingt-deux, le 03 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers votants : 32

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Madame Anne LEPINE, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

## **Objet | Motion pour un véritable Service Public de l'Energie**

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est la garante du Service Public d'électricité. En matière de politique énergétique, ce choix stratégique de la France, au-delà de relever le pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a largement fait ses preuves. Or d'année en année ce Service Public est mis à mal par la privatisation de pans entiers du modèle français de l'énergie au détriment des usagers, des agents de ces entreprises et des collectivités gestionnaires de réseaux, avec comme conséquences :

- Une augmentation des tarifs,
- Une augmentation de la précarité énergétique pour plus de 13 millions de personnes aujourd'hui soit plus de 10% des foyers, ce qui a une incidence directe sur les finances des collectivités,
- Un dumping social, une souffrance au travail, une désorganisation des collectifs de travail, une suppression d'emplois et l'externalisation massive d'activités vers la sous-traitance.

**L'énergie n'est pas un bien comme les autres.**

**Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous.**

Dans un contexte où s'affirme, plus que jamais, la nécessité d'une transition écologique et sociale, l'alimentation en électricité de nos territoires doit être garantie par le Secteur Public.

Or, aujourd'hui, en lien avec les tensions internationales et avec les mouvements spéculatifs qui les amplifient dans le cadre du marché libéralisé, les prix de l'énergie explosent (électricité et gaz notamment).

L'automne et l'hiver 2022 s'annoncent très difficiles pour nos concitoyens qui vont devoir faire face à des augmentations insupportables et imprévues de leur facture énergétique. Il est probable que le nombre de personnes en situation de détresse sociale va fortement augmenter malgré les divers dispositifs mis en œuvre.

Notre collectivité doit pouvoir être à leurs côtés pour les accompagner cependant, elle va devoir, elle aussi, faire face à ces mêmes augmentations de tarifs. Les premières estimations de nos services municipaux font apparaître une hausse de 900 000 euros supplémentaires sur nos prévisions budgétaires.

Si cela peut être l'occasion de mettre en œuvre certaines économies d'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique, ces mesures n'auront qu'un impact très limité sur l'augmentation de nos factures.

Les collectivités, quelles que soient leurs couleurs politiques, vont donc toutes se retrouver dans la situation où elles risquent de devoir faire des économies sur leurs politiques publiques, de réduire leurs investissements pour atténuer l'impact sur la situation climatique, tailler dans l'aide apportée à nos concitoyens fragilisés par la situation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

sociale ou augmenter de manière insoutenable la fiscalité.. Nous ne pouvons pas accepter cette alternative cornélienne.

Dans le même temps, les bénéfices colossaux des grandes multinationales de l'énergie explosent de manière indécente : Total Energie annonce par exemple un bénéfice record de 5,7 milliards d'euros sur le deuxième trimestre 2022, soit le double de son bénéfice 2021 sur la même période.

Le conseil municipal de Cenon refuse l'alternative qui conduit à réduire ses services publics ou à augmenter les impôts pour, au final, gonfler les bénéfices de ces grands groupes de l'énergie.

Aussi, afin de protéger à la fois nos administrés et notre collectivité, nous demandons que le gouvernement adopte les propositions d'urgence suivantes :

- Il faut que le gaz et l'électricité soient considérés comme des biens publics, dont les prix sont fixés en fonction de la réalité des coûts de production par EDF.
- Il faut bloquer le tarif réglementé pour nos concitoyens.
- Il faut permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour qu'elles ne soient plus soumises aux logiques spéculatives ou aberrantes du marché.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :**

**27 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**5 NPPPV**

**Approuve la motion présentée.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221003-2022-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Publication : 10/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.